

Newsletter Information Coronavirus du 13 mars 2020

Newsletter spéciale 13.03.2020



Communication de Physioswiss sur le coronavirus

Chers membres,

Le Conseil fédéral a déterminé aujourd'hui de nouvelles mesures fortes en lien avec le coronavirus. Au vu de la situation actuelle, Physioswiss a décidé de former un *task-force* interne dédié au coronavirus. L'objectif est que nous puissions vous soutenir dans les prochaines semaines de façon rapide par des informations spécifiques pour le domaine de la physiothérapie.

Le directeur général, Osman Besic, est responsable de la gestion de ce *task-force* qui se compose de représentants et représentantes de plusieurs cabinets de physiothérapie (de différentes tailles et régions, etc.) ainsi que d'un conseil externe en communication. Le *task-force* est en contact étroit avec la présidente, Mirjam Stauffer, et le Comité central.

La situation actuelle se modifiant de manière très rapide, il n'est pas aisé de conserver une vue d'ensemble. Les médias, l'OFSP, le Secrétariat d'Etat à l'économie et d'autres institutions publiques impliquées ainsi que les autorités cantonales publient en continu de nouvelles informations. Notre *task-force* étudiera ces informations, les filtrera et vous les transmettra directement et rapidement par voie électronique par le biais d'une newsletter. Celle-ci ne sera pas envoyée de façon régulière mais si nécessaire et en se fondant sur l'actualité.

Les informations pertinentes que nous vous ferons parvenir de la sorte seront également publiées sur notre site Internet, sous la rubrique «Coronavirus».

Notre objectif en mettant en œuvre ces mesures est de vous soutenir activement dans cette situation extraordinaire. Vous trouverez prochainement une rubrique «Questions/réponses» pour les thèmes suivants: «Cabinet de physiothérapie: quel comportement adopter dans le quotidien professionnel» et «Cabinet de physiothérapie: le coronavirus et ses conséquences économiques». Nous savons en effet que bon nombre de nos membres ne sont pas uniquement directement concernés par le virus dans l'exercice de leur profession mais également économiquement – que ce soit en tant que salarié.e ou d'indépendant.e, en tant qu'employeur.euse ou d'employé.e.

Nous sommes quotidiennement en contact avec les autorités et nous vous informerons par le biais de ce canal des informations cruciales qui vous concernent au sujet du coronavirus. Dans le cas où il vous semblerait que quelque chose doit être

traité par notre *task-force*, nous vous prions de nous en informer. Vos suggestions sont en tout temps les bienvenues. La situation est inédite et représente un défi de taille. C'est pourquoi nous ferons tout pour vous accompagner au mieux et nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Meilleures salutations et prenez bien soin de vous,

Pour Physioswiss: Mirjam Stauffer et Osman Besic

Informations actuelles sur le coronavirus

Le Conseil fédéral a publié aujourd'hui, le 13 mars 2020, des mesures supplémentaires fondamentales en lien avec le coronavirus. Elles sont radicales. En voici l'essentiel en bref:

- Aucun enseignement ne sera donné sur place dans les écoles, hautes écoles spécialisées et tout autre centre de formation jusqu'au 4 avril 2020. Cela concerne également les établissements de formation de physiothérapie et, naturellement, les parents de jeunes enfants en âge de scolarisation.
- Les cantons peuvent proposer des solutions de garde pour les écoles primaires de manière à éviter, dans la mesure du possible, que les enfants soient gardés par les grands-parents. Il appartient également aux cantons de décider par exemple de la fermeture des services de garde d'enfants.
- Le Conseil fédéral recommande d'éviter les transports publics. En particulier les personnes de plus de 65 ans ou qui présentent des symptômes ne doivent pas y avoir recours.
- Les manifestations de plus de 100 personnes sont interdites. Cela concerne également le secteur du loisir comme les musées, les centres sportifs, les piscines ou les domaines skiables. Les cantons peuvent admettre des exceptions. Au maximum 50 personnes peuvent être réunies dans un restaurant, un bar ou une discothèque.
- 10 milliards de francs ont été mis à disposition pour l'indemnisation du chômage partiel et en guise d'aide économique d'urgence. Les organisateurs d'événements culturels et sportifs recevront également un soutien financier.

Le *task-force* de Physioswiss va encore évaluer de manière approfondie les mesures prises par le gouvernement de manière à mettre en évidence leurs conséquences spécifiques pour la physiothérapie en Suisse.

Nous nous référons à la communication des autorités cantonales correspondantes (([SRF Link-Sammlung](#))) pour les mesures cantonales. Nous mettrons à votre disposition au plus vite les informations pertinentes pour la physiothérapie sur le site Internet de Physioswiss (Q&A).

Conséquences économiques

Dans sa dernière décision d'aide à l'économie, le Conseil fédéral met au total jusqu'à 10 milliards de francs, issus de différentes caisses, à disposition. Jusqu'à 8 milliards peuvent être revendiqués par l'assurance chômage pour les indemnités de chômage partiel. Jusqu'à 580 millions de francs sont mis dès maintenant à disposition pour octroyer des crédits bancaires aux PME pour qui la situation financière est particulièrement difficile.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie donne de plus amples informations dans la brochure «Pandémie et entreprises» sur les réglementations du chômage partiel, sur les indemnités en cas de fermeture des exploitations et la poursuite du versement des salaires. Il fournit également d'autres informations sur le thème du coronavirus.

Ici le [lien pour accéder au SECO](#)

Chômage partiel – quand et pour qui?

Le chômage partiel consiste en une réduction temporaire du taux de travail fixé dans le contrat qui est décidée par l'employeur.euse – en accord avec l'employé.e concerné.e. Le chômage partiel permet d'indemniser une perte de travail de manière appropriée. Le recours au chômage partiel est possible dans deux situations différentes:

1. En cas de décision d'une autorité (p. ex: la fermeture de maisons de retraite, le blocus des villes)
2. En cas de raisons économiques inévitables (diminution de la demande ou du chiffre d'affaires)

Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet ici ([Link](#))

Plan de pandémie – le manuel pour votre préparation

L'OFSP a élaboré, en collaboration avec le groupe de travail Grippe et le SECO, un «Manuel pour la préparation des entreprises». L'objectif de celui-ci est de fournir une base de travail pour soutenir les entreprises et l'administration à évaluer leur situation actuelle et à prendre les mesures adéquates. Ces plans de préparation ont deux objectifs principaux: maintenir le fonctionnement de l'entreprise pour garantir les processus opérationnels principaux et minimiser le risque d'infection au travail (planification au niveau organisationnel et matériel).

([Link](#))

Patient.e atteint.e du coronavirus – que se passe-t-il pour le cabinet de physiothérapie?

Les patient.es atteint.es de la grippe ne sont pas tou.tes infecté.es au coronavirus. Seul un laboratoire peut établir ce diagnostic. Un résultat de laboratoire positif sera communiqué sous deux heures au médecin cantonal. Celui-ci informera ensuite le.la patient.e concerné.e et ses personnes de contact des mesures concrètes à mettre en œuvre.

Faut-il traiter les patient.es du groupe à risque avec des masques de protection?

Selon l'OFSP, uniquement les patient.es qui ont été testé.es positif au coronavirus doivent porter des masques. Le port de masques de protection n'est pas recommandé pour les physiothérapeutes, même pour les traitements de patient.es du groupe des personnes les plus vulnérables (plus âgées que 65 ans, atteintes de diabète, cancer, etc.). Les masques de protection sont actuellement très difficiles à se procurer. Le gouvernement a ouvert ses stocks et les a distribués aux cantons.

Les mesures de protection générales et bien connues qui ont été éditées par l'OFSP doivent en tous les cas être appliquées par les personnes traitées. Nous vous prions instamment de les appliquer également.

Affiche d'informations pour votre cabinet

Physioswiss met à votre disposition une affiche d'informations pour vos patient.es. Celle-ci peut être accrochée dans votre cabinet. Cette affiche peut être imprimée au format A3 ou A4.

(([PDF Plakat](#)))